

AR Prefecture016-211603378-20250414-2025_14_04 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Reçu le 22/04/2025

Collectivité : St MAURICE ASST SAINT MAURICE DES LIONS

Date de
Convocation : 07/04/2025

Décisions N° :

Membres : En Exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David CHEVALIER, Maire.

Étaient présents : Mme BEAULIEU Valérie, Mme BONNETERRE Alexandra, Mme BOUTET Frédérique, M. BOUTY Anthony, Mme BROUSSE Vanina, Mme CHEVALIER Anick, M. CHEVALIER David, M. COURTILOUX-DELAGE Mathieu, Mme MEILLAT Marie-Odile, M. PAGNOUX Romain, M. PETUREAU Jean-Paul, M. VARDELLE Jean-Christophe,

Excusés : M. GEMEAU Stéphane, Mme FETIS Sandrine,

Pouvoir de M. GEMEAU Stéphane à M. Mathieu COURTILOUX-DELAGE et de Mme Sandrine FETIS à Mme Anick CHEVALIER

Absent : M. LAFONT Serge.

Secrétaire de séance : Mme BEAULIEU Valérie,

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte financier unique qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 146 735.48 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 5 533.34 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution Excédent - 001 de la section d'investissement de : 5 241.34 €

Un solde d'exécution Déficit - 002 de la section de fonctionnement de : -760.87 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 20 000.00 €

En recettes pour un montant de : 22 000.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'Assemblée Deliberante, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section. Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité de ses membres votants

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 4 772.47 €

Le MAIRE**David CHEVALIER**

Extrait certifié conforme,

Fait à St MAURICE DES LIONS, le 18/04/2025, Le Maire, David CHEVALIER,

